



Province de Québec
Municipalité régionale de comté d'Argenteuil
Municipalité du Canton de Gore
AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET RÈGLEMENT NUMÉRO 278
SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS :

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 2 mars 2026, le Conseil de la Municipalité du Canton de Gore a adopté le projet de règlement numéro 278 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments.

Une assemblée publique de consultation aura lieu **le 27 avril 2026, à compter de 19 h 30**, à la salle communautaire Trinité, située au 2, chemin Cambria, à Gore.

Au cours de cette consultation, des explications sur ce projet de règlement et les conséquences de son adoption seront données. De plus, toutes les personnes et organismes désirant s'exprimer à l'égard de ce projet de règlement auront l'occasion de se faire entendre par le maire ou son représentant désigné.

L'OBJET DU PROJET DE RÈGLEMENT est d'établir des normes et mesures relatives à l'entretien et à l'occupation de tout bâtiment situé sur le territoire de la Municipalité du Canton de Gore, afin d'empêcher leur déperissement, de les protéger contre les intempéries et de préserver l'intégrité de leur structure, en incitant leurs propriétaires à les entretenir.

Ce projet de règlement contient des dispositions qui concernent l'ensemble du territoire de la Municipalité du Canton de Gore.

Ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Une copie du projet de règlement numéro 278 peut être consultée au bureau de la Municipalité durant les heures normales de bureau. Ce projet de règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité du Canton de Gore.

Donné à Gore, ce 14^e jour d'avril 2026

Sarah Channell
Greffière -trésorière